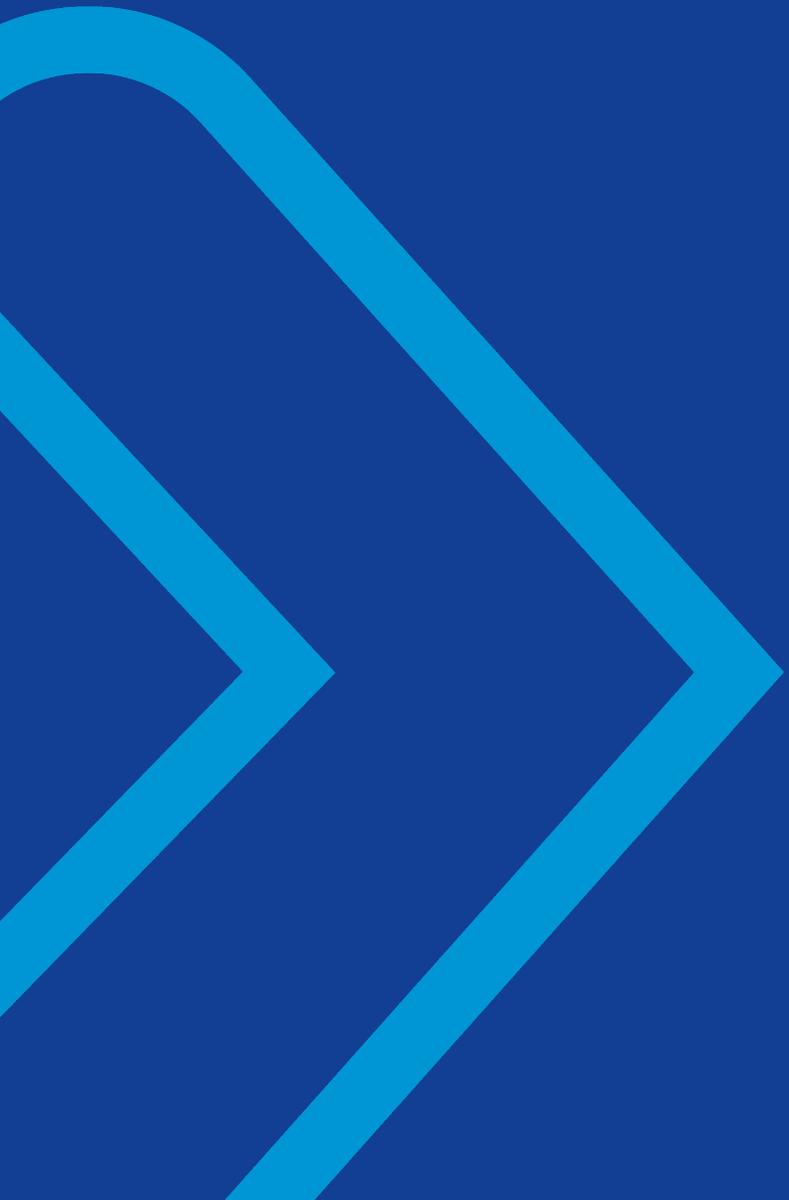


AIDES DE FOROM ÉCOUTE pour l'accès à des appareils auditifs



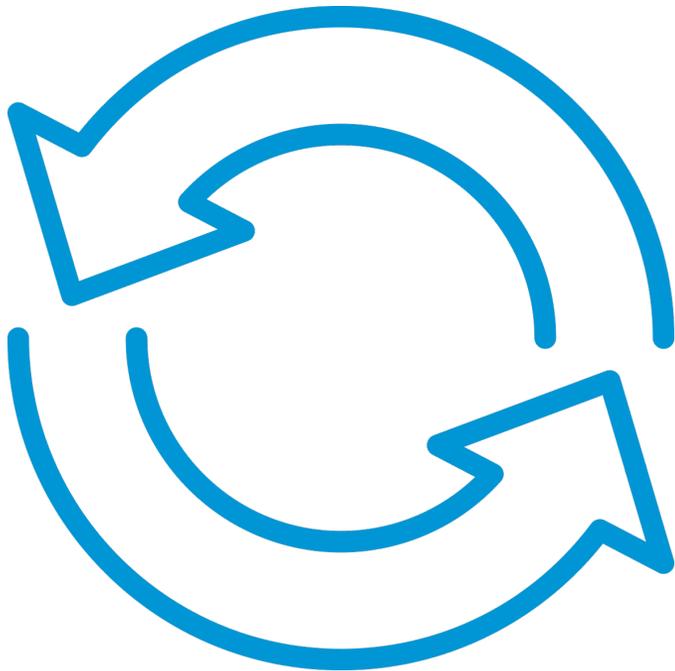
**QUELLES SONT
LES AIDES?**

Deux formes d'aide

Pour aider les personnes qui disposent de peu de moyens financiers, FoRom écoute a mis sur pied deux projets:

1. Une solution de réemploi d'appareils auditifs
2. Un fonds d'aide financière pour l'achat d'appareils neufs

Réemploi d'appareils auditifs



1. Des appareils de qualité et non utilisés sont récoltés par l'association RécupAudio Solidarité, pour leur redonner une seconde vie
2. Un audioprothésiste partenaire de FoRom écoute effectue un contrôle approfondi de chaque appareil
3. Si vous êtes éligible, vous recevez gratuitement des appareils reconditionnés et préréglés selon vos besoins
4. Vous pourrez ajuster plus finement les réglages auprès de l'audioprothésiste de votre choix

L'association RécupAudio Solidarité



- Récolte des appareils auditifs pour les offrir à des enfants et des adultes malentendants d'ici ou d'ailleurs en situation de précarité
- Collecte des dons pour acheter des embouts, des piles, du matériel de dépistage, etc.

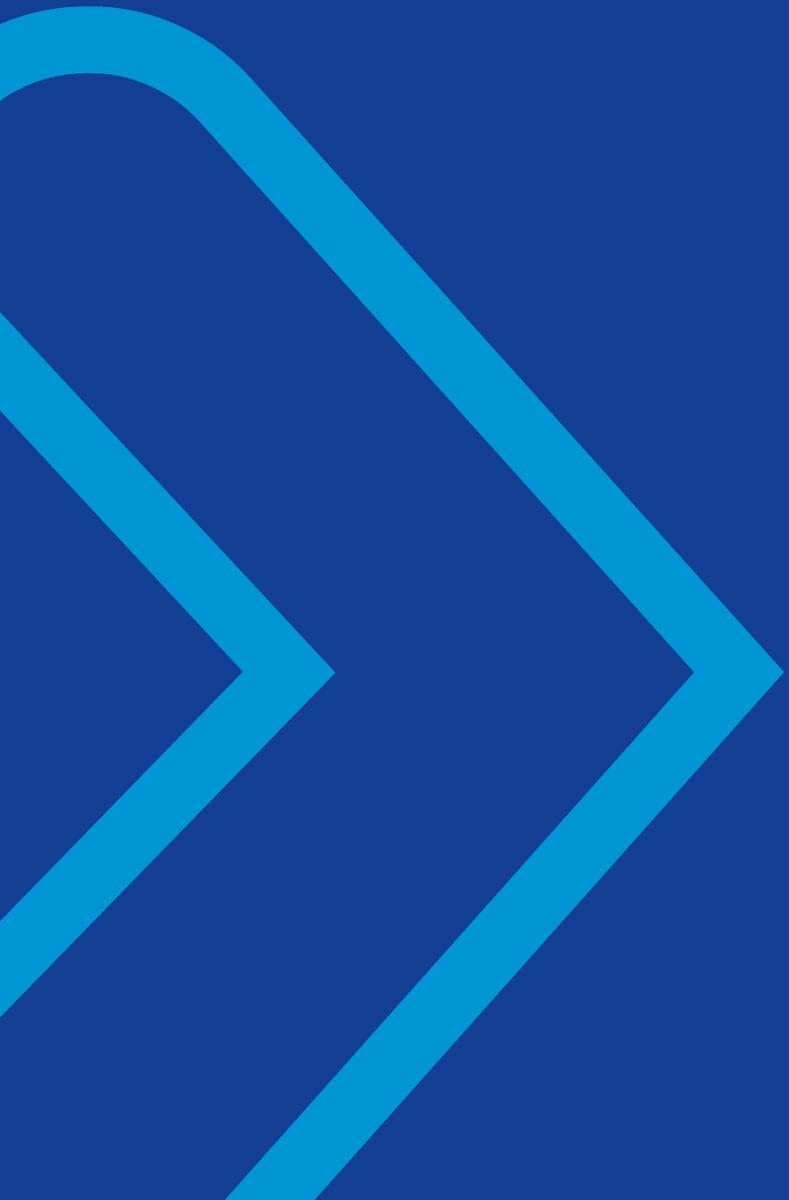


L'association est basée à Ste-Croix (VD) et collabore avec des organisations en Suisse et au Togo.

Aides financières directes



1. Un fonds a été constitué et continue d'être alimenté par FoRom écoute, grâce aux appels aux dons auprès de privés
2. Si vous êtes éligible mais qu'aucun appareil reconditionné n'est disponible, vous recevez une contribution financière pour l'achat d'appareils neufs



**COMMENT
EN BÉNÉFICIER?**

Les conditions

Pour bénéficier de ces aides, vous devez :

- Résider en Suisse romande
- Avoir une perte auditive globale (sur une oreille ou répartie sur les deux) d'au moins 30%
- Ne jamais avoir bénéficié auparavant d'une aide financière allouée par une personne physique ou morale de droit privé en raison de votre malentendance
- Disposer de peu de moyens financiers
- Ne pas avoir déjà commandé vos nouveaux appareils
- Vous engager à participer bénévolement à un contrôle de boucle magnétique si votre demande d'aide est acceptée

Tout d'abord, soumettez votre demande

1. Rassemblez tous les documents nécessaires, en particulier:

- Un rapport d'expertise médicale de votre ORL
- Un audiogramme effectué par votre ORL ou audioprothésiste
- Un devis pour l'appareillage réalisé par votre audioprothésiste
- Les documents pour nous permettre d'analyser vos besoins financiers (revenus, fortune, montants pris en charge par l'AVS, AI, PC, etc.)

2. Remplissez le formulaire disponible sur le site ecoute.ch et envoyez-le avec tous les documents

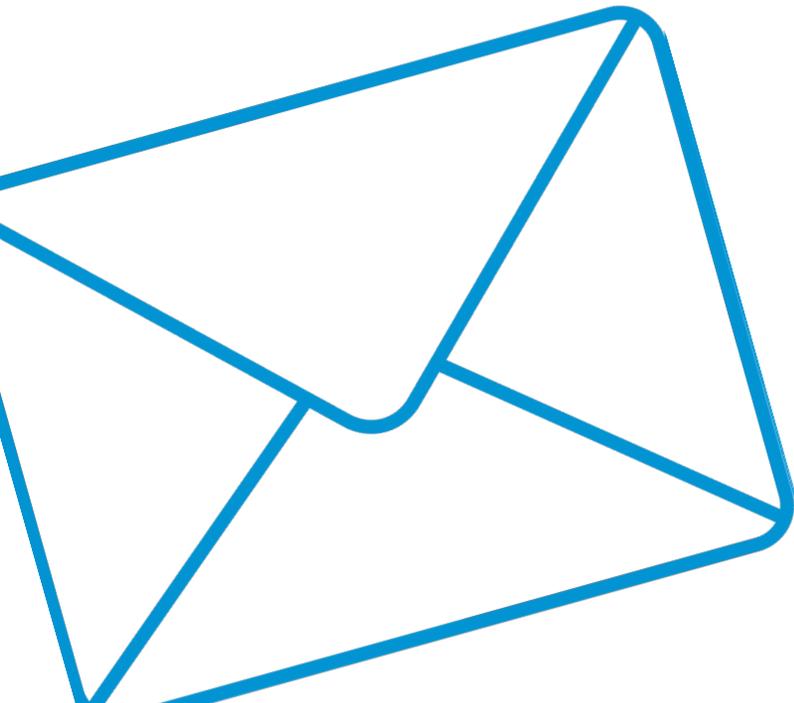
Ensuite, votre demande est analysée par le comité d'examen



1. Un comité dédié au sein de FoRom écoute analyse votre demande
2. Si vous êtes éligible, nous vous invitons dans les bureaux de FoRom écoute à Pully pour la prise d'une photo de vos oreilles
3. Nous transmettons l'audiogramme et les photos à notre audioprothésiste partenaire, qui recherche un appareil compatible et effectue les réglages

A. Si un appareil compatible est disponible

1. Nous vous transmettons votre appareil, gratuitement
2. Vous faites affiner les réglages auprès de l'audioprothésiste de votre choix
3. Vous nous transmettez le justificatif et nous prenons en charge les frais de réglage jusqu'à CHF 250

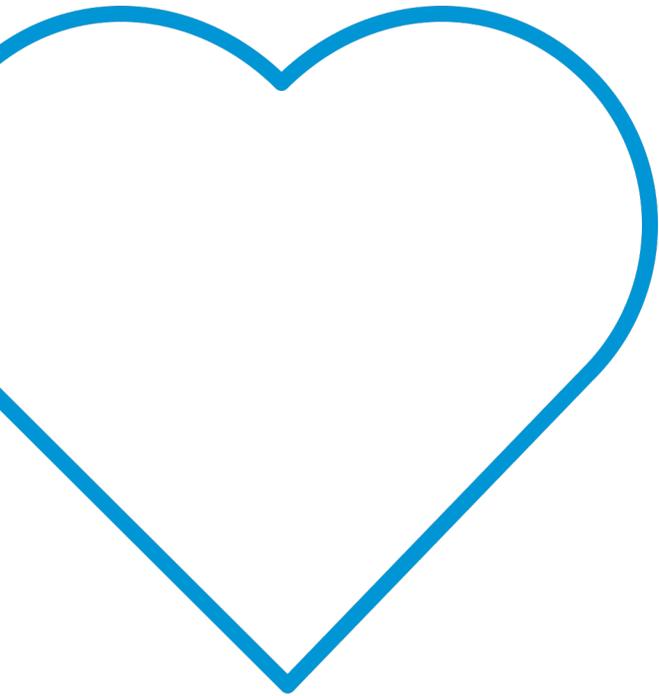


B. Si aucun appareil n'est disponible



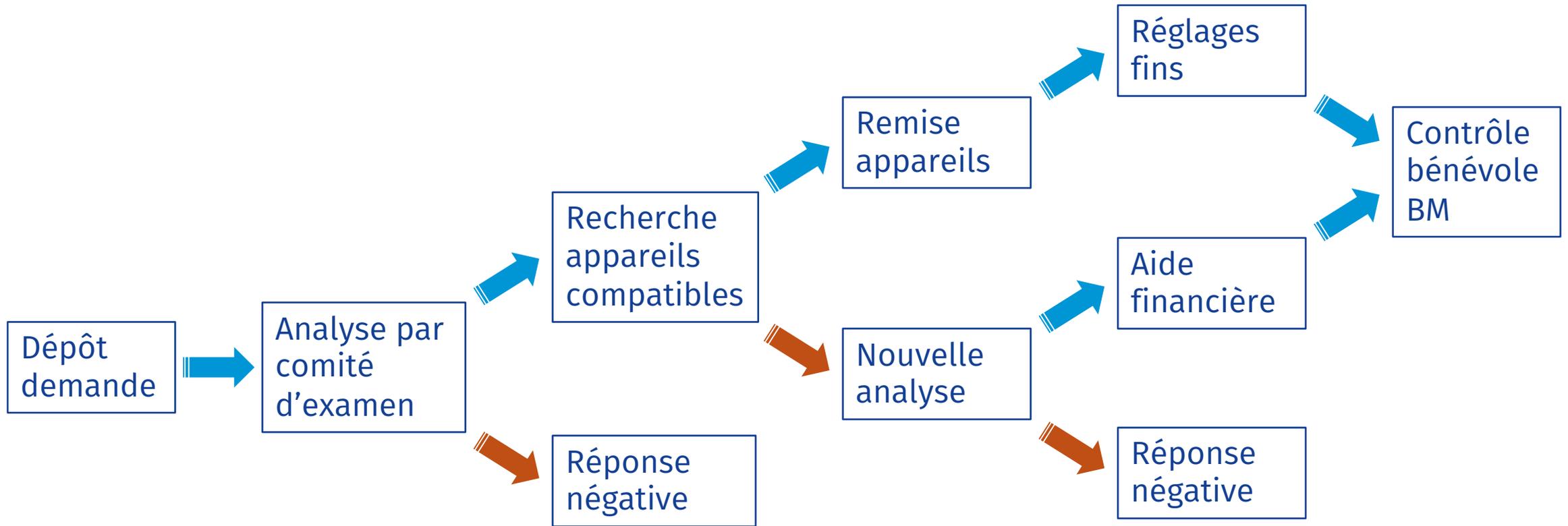
1. Le comité d'examen analyse la possibilité de vous accorder un soutien financier et définit le montant de l'aide qui peut vous être accordé
2. Si une aide vous est octroyée, nous vous confirmons le montant
3. Vous achetez votre appareil et vous nous transmettez la preuve d'achat pour que nous procédions au versement

Bénévolat pour le contrôle des boucles magnétiques

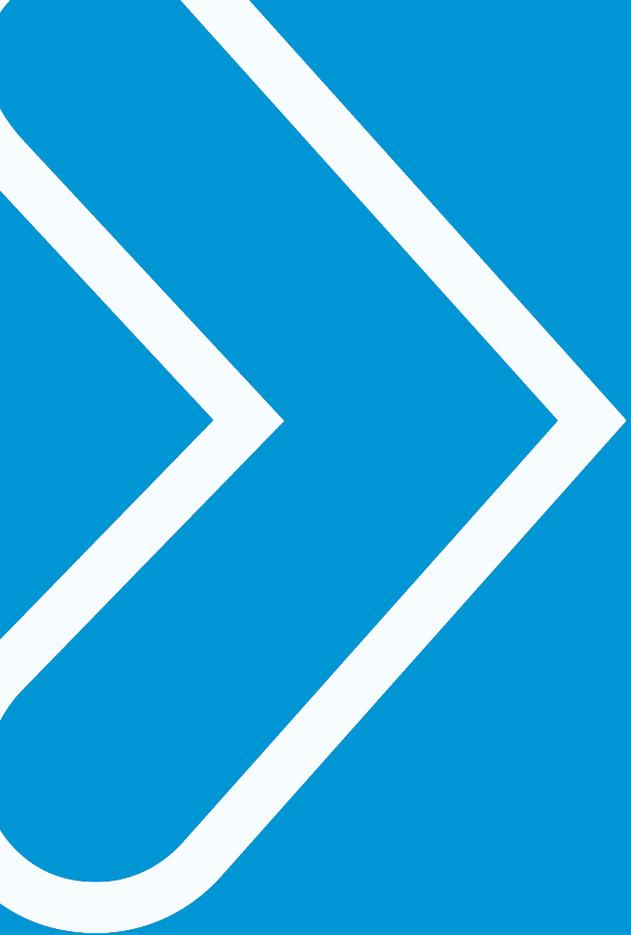


- Après réception de vos appareils auditifs, s'ils sont équipés de la position T, nous vous recontacterons pour effectuer un contrôle de boucle magnétique
- La boucle magnétique est un système d'aide à l'écoute disponible dans de nombreux lieux publics
- Il s'agira de vous rendre dans un lieu de votre région pour vérifier que les sons passent bien dans votre appareil auditif: une action simple à réaliser et extrêmement utile!
- Vous recevrez le moment venu toutes les informations quant au déroulement, au remboursement des frais, etc.

Vue d'ensemble



- Dans la limite des appareils et des fonds disponibles
- Demandes traitées dans l'ordre d'arrivée (durée possible au-delà d'un mois)
- Aucun recours possible en cas de réponse négative



FoRom écoute s'engage pour
permettre au plus grand nombre
d'accéder à des appareils auditifs

Des questions ? Contactez-nous !

FoRom écoute
Avenue Général-Guisan 117
1009 Pully
www.ecoute.ch

0800 614 614
info@ecoute.ch